

Qu'est-ce que l'Opah ?



C'est une action engagée par la communauté urbaine Creusot Montceau et vos communes, destinée à améliorer votre résidence principale, créer ou rénover un logement locatif.

Des aides vous sont proposées par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) à laquelle s'associent notamment sous certaines conditions, le département de Saône-et-Loire, la communauté urbaine Creusot Montceau et les communes.

Des moyens financiers exceptionnels mis en place :

ANAH : près de 5 millions d'euros

CUCM : près de 1,6 millions d'euros

Département 71 : près de 620 000 euros

Les communes de Blanzay, Le Creusot, Montceau, Montchanin et Gévelard : participation au titre du plan façade

Une équipe d'animation est mise à votre disposition GRATUITEMENT pour vous aider à définir votre projet de travaux et mobiliser les financements.

Propriétaires, ayez le bon réflexe avant de commencer vos travaux.

Renseignez-vous auprès de Soliha au 03 85 21 01 60



**Permanences sur rendez-vous
le 2^e mercredi de chaque mois**

- le matin à Montceau
(les ateliers du jour – quai Jules Chagot)
- l'après-midi au Creusot
(château de la Verrerie)

le 4^e vendredi de chaque mois

- le matin au Creusot
(château de la Verrerie)
- l'après-midi à Montceau
(les ateliers du jour – quai Jules Chagot)



2021 – 2024

Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Des aides pour rénover votre logement

Renseignements au
03 85 21 01 60



Illustrations : © Adobe Stock

Des aides et des conseils personnalisés pour les propriétaires occupants et bailleurs

Des conseils gratuits

- Visite à domicile d'un technicien
- Intervention d'un ergothérapeute pour l'adaptation au logement
- Réalisation d'un diagnostic général du bâtiment et d'un diagnostic énergétique
- Conseils sur les travaux à réaliser



Des réponses à vos questions

- Dois-je changer ma chaudière ou privilégier mon isolation ?
- Ma caisse de retraite peut-elle remplacer ma baignoire par une douche ?
- Quel type d'isolant mettre en place ? Puis-je faire une isolation thermique extérieure ?
- Quelle est la réglementation qui s'applique ? Quelles autorisations d'urbanisme demander ?
- Puis-je faire appel à mon artisan habituel ?
- Combien vont me coûter les travaux ? À quelles aides ai-je droit ?
- Aurai-je des avantages fiscaux si je loue mon logement avec un loyer modéré ?



Un accompagnement administratif

Soliha, missionné par la communauté urbaine Creusot Montceau, constitue les dossiers et demandes d'aides et vous accompagne jusqu'au paiement des subventions.

Une optimisation des aides

- Vérification d'éligibilité aux aides
- Etablissement de plusieurs plans de financement et comparaison des scénarios
- Recherche d'aides complémentaires
- Étude personnalisée pour les bailleurs :
 - tableau d'exploitation / équilibre financier
 - impact fiscal de l'opération

Les demandes de subvention doivent être déposées avant le début des travaux.

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises.



Le déroulement de votre projet

1

Je prends contact avec Soliha
au **03 85 21 01 60**

2

Visite technique du logement

3

Je contacte des entreprises
pour établir des devis

4

Je transmets les devis à Soliha

5

Après vérification des devis, Soliha constitue les dossiers de demande de subvention et les dépose

6

Je fais réaliser mes travaux

7

Je transmets les factures à Soliha qui établit les demandes de paiement des subventions

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt des demandes de subvention.